

Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux

Sigle

Anap

Textes de référence

Arrêté du 16 octobre 2009 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux »

Président du conseil d'administration

Philippe Ritter

Directeur général

Christian Anastasy

Partenaires

HAS
Asip Santé
ATIH
AFCA

Statut

Instituée par la loi du 21 juillet 2009 portant sur la réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, l'Anap a pour objet d'aider les établissements de santé et médico-sociaux à améliorer le service rendu aux patients et aux usagers, en élaborant et en diffusant des recommandations et des outils dont elle assure le suivi de la mise en œuvre, leur permettant de moderniser leur gestion, d'optimiser leur patrimoine immobilier et de suivre et d'accroître leurs performances, afin de maîtriser leurs dépenses. L'Anap fédère les expériences et les compétences de trois entités : la Mission nationale d'appui à l'investissement hospitalier (Mainh), le Groupement pour la modernisation du système d'information hospitalier (Gmsih) et la Mission nationale d'expertise et d'audit hospitaliers (Meah), auxquelles sont venues s'ajouter des compétences complémentaires.

Missions

L'Anap assure notamment les missions suivantes :

- La conception et la diffusion d'outils et de services permettant aux établissements de santé et médico-sociaux d'améliorer leurs performances et, en particulier, la qualité de leur service aux patients et aux personnes ;
- L'appui et l'accompagnement des établissements, notamment dans le cadre de missions de réorganisation interne, de redressement, de gestion immobilière ou de projets de recompositions hospitalières ou médico-sociales ;
- L'évaluation, l'audit et l'expertise des projets hospitaliers ou médico-sociaux, notamment dans le domaine immobilier, et des systèmes d'information ;
- Le pilotage et la conduite d'audits sur la performance des établissements de santé et médico-sociaux ;
- L'appui aux agences régionales de santé dans leur mission de pilotage opérationnel et d'amélioration de la performance des établissements ;
- L'appui de l'administration centrale dans sa mission de pilotage stratégique de l'offre de soins et médico-sociale.

Programme de travail

L'Anap a construit son programme de travail 2010 autour de 11 projets :

- Mettre en œuvre des « projets performance » de transformation d'établissements de santé ;
- Déployer des organisations performantes en chirurgie ;
- Développer une gamme d'outils performance capitalisant les meilleures pratiques du terrain ;
- Accompagner un territoire de santé pour créer un « modèle » de parcours des personnes et de recomposition de l'offre de soins ;
- Appuyer la mobilité des professionnels et développer la gestion des ressources humaines ;
- Aider les établissements à définir un plan de gestion patrimoniale pluriannuel ;
- Accompagner les directions des établissements dans la réussite de leurs projets de système d'information ;
- Améliorer la performance de 100 pôles en accompagnant leurs managers ;
- Constituer un observatoire national de la performance basé sur l'ensemble des données des établissements ;
- Mettre en œuvre un programme d'accompagnement du changement du système de santé (PACSS) ;
- Développer le pilotage de la performance dans le secteur médico-social.

Coordonnées

Anap
23 avenue d'Italie
75013 Paris
Téléphone : 01 57 27 12 00
Courriel : contact@anap.fr
<http://www.anap.fr>


appui santé & médico-social